



## Commission RH Elaboration d'un référentiel métier

La Commission Ressources Humaines (RH), composée de Directeurs et de Responsables RH issus des Services de santé au travail interentreprises, a été mise en place au Cisme au mois de novembre 2007, pour travailler sur les nouveaux enjeux RH des Services : Comment permettre à l'ensemble des personnels en poste de se tourner vers la Santé au travail ? Comment intégrer les nouveaux métiers pour répondre aux besoins émergents et anticiper les demandes de demain ? Dans cette période de mutations, la réflexion de la Commission RH est étroitement coordonnée avec les travaux de la Délégation patronale et les réflexions sur le futur de la Convention collective.

### Référentiel métiers

Après avoir travaillé sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la formation professionnelle et les indicateurs RH, la Commission poursuit l'élaboration d'un référentiel métiers facilitant l'identification des compétences, le rapprochement des métiers, l'utilisation d'un vocabulaire et de références communs à tous les SSTI et, in fine, l'harmonisation des pratiques au sein de la branche professionnelle.

L'évolution des besoins des entreprises et des salariés et, en conséquence, l'approche de la prévention des risques professionnels, conjuguées à la démographie des professionnels de Santé au travail ont conduit, ces dernières années, à une diversification des métiers dans les SSTI.

### Une urgence

Aujourd'hui, il devient urgent de répertorier ces métiers, connus sous diverses appellations, pour faciliter la gestion des compétences, mais aussi pour aider les partenaires sociaux à bâtir une nouvelle classification des emplois. Les professionnels RH, grâce à leurs connaissances et à leurs expériences de terrain, ont défini une liste d'emplois au regard des besoins des SSTI en reprenant les réflexions qui avaient été engagées en 2009 sur la classification des emplois. Ce travail, aujourd'hui presque achevé, permettra

de prendre en compte les évolutions organisationnelles des SSTI et les phénomènes de fusions conduisant à modifier les organisations et à structurer des équipes de plus en plus nombreuses.

Avant d'élaborer des descriptifs d'emplois sous forme de "fiches métiers", les membres de la Commission RH ont listé les métiers de la profession. Ce travail a été largement facilité par les résultats du rapport de branche 2009 qui ont permis d'identifier de nombreux métiers, mais aussi par les réflexions de 2009 qui avaient abouti à une liste d'emplois (ou métiers). La Commission RH s'est entendue sur une liste d'une cinquantaine de métiers organisés par filières et par familles professionnelles.

Après s'être assurée que personne n'avait été oublié, la commission RH s'est lancée dans la description de ces emplois sous forme de "fiches métiers". Pour ce faire, elle a retenu une méthodologie simple consistant d'abord à recenser les fiches de postes de plusieurs SSTI de tailles différentes, puis à prendre connaissance des référentiels créés par d'autres branches professionnelles.

Les fiches de poste recueillies, qui ont été utilisées comme base de travail, ont été modifiées et transformées en fiches métiers avec l'aide, notamment, du consultant, M. Deminal, missionné sur le sujet. Les rédacteurs ont opté pour une description suffisamment générale, afin que tous les SSTI de la branche puissent y intégrer leurs organisations de travail. Il a également été choisi de retenir, dans chaque fiche métier, les paramètres suivants : la mission générale du métier, les activités réalisées et la formation/expérience nécessaires pour occuper l'emploi.

Ainsi, les métiers de Webmaster, Responsable qualité ou Responsable RH ont, notamment, fait leur entrée dans la liste des métiers.

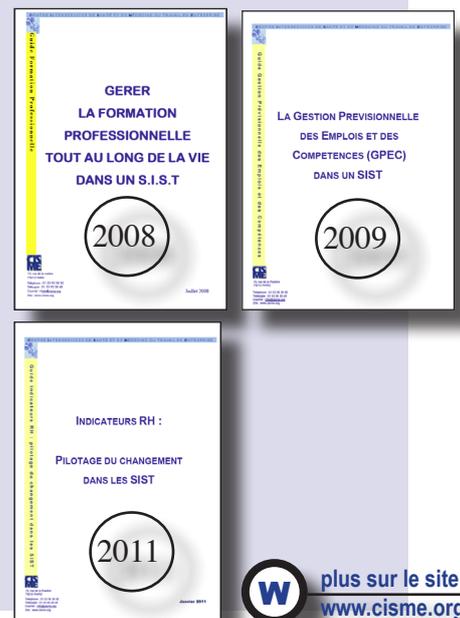
Chaque poste de travail (quel que soit l'intitulé ou le libellé choisi) devra, à terme, au regard du contenu de l'activité, être rattaché à une fiche métier et donc à un positionnement "minimal" dans la future classification des emplois.

### Composition de la Commission RH

#### Composition

M. Turpin (Président) - Alsmat - Nancy  
Mme Barron - Yst - St Germain en Laye  
M. Bruand - Smiec - Cholet  
Mme Gallot - Santé au Travail - Privas  
Mme Minvielle - Sistel - Chartres  
M. Surirey - Cmie - Paris 9e  
M. Bouchy - Stsv - Vichy  
Mme Saint - Ast Grand Lyon - Lyon  
Mme Boitelle - Amiem - Lorient  
Mme Brion-Orellana - Smirr - Reims  
Mme Pascreau - Cisme - Paris

#### Travaux publiés



### D'autres projets en perspective

Si la Commission RH a accepté de participer au travail préparatoire des négociations de branche, sa mission est bien initialement de mettre à disposition des DRH/RRH et des directions de Services des informations, des guides et des outils facilitant la mise en œuvre de la politique des ressources humaines dans les SSTI.

Ainsi, dès que les partenaires sociaux auront validé les descriptifs d'emplois, la Commission RH les reprendra un par un, afin de proposer une analyse RH évoquant des conseils sur le recrutement, le positionnement hiérarchique, les formations continues... Ces travaux débiteront au cours de l'année 2012.

Enfin, rappelons que le réseau des professionnels RH devrait permettre aux membres de la Commission de recueillir les expériences et les besoins de la profession et d'axer ainsi ses travaux sur les préoccupations des professionnels de terrain.